

Émetteur

AUDIS SN

3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868

Email: contact@audis.fr

Adressé à

MAXICOFFEE OUEST

Facturation
15 PARC DES ACTIVIT•S BOMPERTUIS
13120 GARDANNE

Expédition à

MAXICOFFEE OUEST

Jeremy LEPRIOL MAXICOFFEE OUEST - LOGISTIQUE
2 RUE DES FRERES SIZAIRE ZAC DE LA TOUCHE TIZON
BAT.N°2
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
8086 - CROUTONS CART. TOP CUP X8 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 1905908000)	5,5%	32,16	11	353,76
8082 - OREO CART. TOP CUP X8 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 1905311900)	5,5%	37,36	22	821,92
8084 - CEREALES CRUNCHY CART. TOP CUP X8 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18069019)	5,5%	33,28	22	732,16
8081 - POCHE ECLATS DE NOISETTES CARAMELISEES 400G X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 20081919)	5,5%	66,84	22	1 470,48
8080 - ECLATS DE NOISETTES CART. TOP CUP X8 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 20081919)	5,5%	66,80	22	1 469,60
8083 - POCHE OREO 205 G X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 1905311900)	5,5%	32,00	11	352,00
8087 - POCHE CROUTONS 220 G X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 1905908000)	5,5%	26,28	2	52,56
8085 - POCHE CEREALES CRUNCHY (150 G) X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18069019)	5,5%	22,07	2	44,14

--	--	--	--	--

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours fin de mois

Total HT 5 296,62

Total TVA 5,5% 291,33

Total TTC 5 587,95

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)